



Mise sous curatelle renforcée

Par **dridrine**, le **12/11/2019** à **15:24**

Bonjour,

Mes sœurs et moi-même souhaitons placer notre autre sœur sous curatelle renforcée et nous nous retrouvons face à plusieurs problèmes. Non seulement le tribunal exige un certificat médical circonstancié mais surtout notre sœur est dans la négative, elle refuse cette mesure de protection juridique alors qu'elle se retrouve face à des difficultés financières du fait de son addiction au tabac et à l'alcool. Elle vient de couper les liens avec une de mes sœurs et moi-même (elle ne répond plus aux messages et appels) et a aussi coupé les liens avec le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de Cavaillon qui était d'une aide précieuse et qui l'accompagnait depuis le 01/05/2016.

Elle n'est malheureusement pas en capacité d'apprécier cette mise en danger et :

- a eu un comportement inadapté dans l'entreprise où elle travaillait précédemment (insultes, agressions envers les collègues, parfois alcoolisée sur son lieu de travail, ...), la structure pour laquelle elle travaille a dû la déplacer dans une autre société pour adulte handicapé
- souffre d'addiction à l'alcool (et le nie totalement), ce qui la met en danger, et financièrement, et physiquement : elle a été victime à trois reprises d'agressions et séquestrations de la part d'une même personne et ses fils ; il y a quelques mois, elle a de nouveau été victime de cette même « amie » qui lui a volé les numéros de sa carte bleue et qui a fait des achats avec
- rencontre des difficultés à gérer son budget : elle se retrouve en difficultés financières à cause de ses addictions au tabac et à l'alcool. Elle disposait de 5000€ sur un livret en 2016 et se retrouve désormais à découvert. Elle n'est pas en capacité de faire face à une éventuelle dépense imprévue et je crains qu'elle ne puisse plus du tout gérer son budget et qu'elle arrête de régler ses factures.

Je vous avoue que nous sommes dans l'impasse car notre sœur refuse cette mesure de protection et refuse tout autant la visite médicale exigée pour la demande d'ouverture de mise sous curatelle renforcée. La responsable du SAVS est rentrée en contact avec le Directeur Général des établissements et services de l'APEI où ma sœur travaille afin de faire intervenir le médecin expert sur son lieu de travail pour que nous puissions évoquer les difficultés rencontrées avec ma sœur. Malheureusement le Directeur n'a pas souhaité que cette rencontre se fasse et cette rencontre n'est pas non plus possible au domicile de ma sœur : celle-ci passe son temps libre dans les différents bars de la ville.

Merci infiniment pour votre aide,

Cordialement,

SA

Par **jodelariege**, le **12/11/2019** à **16:16**

bonjour

une idée là:

<https://www.alcool-info-service.fr/Vos-Questions-Nos-Reponses/Mise-sous-tutelle-curatelle#.XcrL61dKiUk>

cependant il va falloir prouver que ses facultés mentales ou physiques sont altérées par la consommation d'alcool.....

Par **dridrine**, le **12/11/2019** à **16:32**

Merci beaucoup pour votre retour. Malheureusement le tribunal exige ce certificat médical...